



L'EXPERTE DU JOUR

Mme Catherine Pralong Fauchère

physicienne et responsable du groupe en charge de la protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant au Service de l'environnement du canton du Valais.

ÉLECTROSMOG Des mesures sévères ont été prises à titre de précaution

La population est bien protégée

ANTOINE GESSLER

«Attention l'usage du téléphone mobile peut faire surchauffer le cerveau, le faire bouillir, provoquer des tumeurs...» Les avertissements concernant la nocivité de l'électrosmog, la pollution électromagnétique, se multiplient dans un monde parfois privé de repères sérieux. Sur l'internet, des sites «spécialisés» proposent des instruments de mesure, de leur propre aveu, «plus ou moins fiables». Mais dont le prix ascende pour les plus chers à quelque 20 000 francs. Certaines officines chinoises mettent en vente pour une poignée de dollars des feuilles d'or à coller sur la coque du téléphone et censées réduire

«On peut appliquer le principe de précaution»

CATHERINE PRALONG FAUCHÈRE



En Occident la population vit de plus en plus dans le smog électromagnétique, une rançon du progrès. DR

les ondes nocives. Et dans certains commerces de matériel électronique, le quidam pourra acquérir des combinés de téléphone réduisant le rayonnement... Faut-il avoir peur de ces ondes invisibles alors que l'Occident vit dans une société de plus en plus plongée dans l'électrosmog? «On peut rapprocher la réaction des gens de celle provoquée par la radioactivité. On en a peur, on est en tout cas inquiet» constate Mme Catherine Pralong Fauchère, physicienne et responsable du groupe en charge de la protection contre le bruit et le rayonnement non ionisant au Service de l'environnement du canton du Valais.

«En fait on ne sait pas grand-chose même s'il y a pas mal d'indices qui tendent à démontrer que le risque n'est pas très grand.

Donc une peur injustifiée...

Mais on ne peut pas remettre en question la peur de quel-

qu'un. Une personne a ses raisons pour réagir ainsi. Les personnes dites «électrosensibles» souffrent de maux de tête, de vertiges, de nausées, de difficultés à dormir. On ne remet pas ces symptômes en cause sur le plan scientifique. C'est le lien de cause à effet avec l'électrosmog qui n'est pas démontré.

Que dites-vous à une personne qui vous contacte?

Chaque année, entre une et dix personnes que le rayonnement inquiète nous contactent. Nous les écoutons et prenons en compte leurs propos. Nous leur expliquons que rien n'est démontré mais que rien n'est exclu. Nous procédons à un état de la situation. Sur la base des données dont nous disposons, nous pouvons contrôler si les valeurs limites applicables au rayonnement des antennes de téléphonie mobile ou des lignes à haute tension voisines sont respec-

tées. Nous pouvons également leur proposer d'aller chez elles pour procéder à des mesures, si nécessaire.

Quels sont les types d'ondes et quels seraient les dangers éventuels?

Il y a les hautes fréquences, comme celles des antennes de téléphonie et les basses fréquences, aux abords des lignes électriques à haute tension, des transformateurs et des lignes de contact des chemins de fer.

À très haute intensité, les basses fréquences peuvent induire un fort courant électrique dans le corps. Mais le niveau d'intensité nécessaire n'est jamais atteint dans les situations courantes. L'effet physique des hautes fréquences est un échauffement, considéré comme nocif s'il est supérieur à un degré pour tout le corps. Là aussi on en est très loin des intensités ambiantes. Quant aux effets possibles à fai-

ble intensité, ils ne sont pas prouvés à l'heure actuelle.

Quelles sont les valeurs limites prises en compte par la Suisse?

Pour tous les lieux où des personnes peuvent se tenir, même pour une courte durée, la Suisse applique les valeurs limites recommandées par la Commission internationale de protection contre le rayonnement non ionisant. Elle garantit ainsi la protection contre les effets connus du rayonnement. En plus, à titre de précaution, la Suisse a fixé des valeurs limites plus basses qui valent seulement là où des gens séjournent pendant une durée prolongée, habitations, bureaux, etc. Pour les basses fréquences, ces normes sont ainsi 100 fois inférieures à celles qui pourraient engendrer des problèmes. Pour les hautes fréquences, elles sont 10 fois plus basses que les valeurs limites in-

ternationales. Des valeurs qui incluent déjà des marges de sécurité. Pour tous les problèmes connus, la population est protégée d'une manière certaine. Pour les effets qui ne sont pas avérés, à faible intensité on peut dire que des précautions ont déjà été prises.

Et si les limites sont dépassées?

Cela ne se produit pratiquement jamais. En tout cas pour ce qui est des antennes de téléphonie. Si cela arrive, nous demandons que des mesures soient prises pour que les normes soient respectées, comme par exemple choisir un emplacement plus éloigné des habitations voisines pour une antenne, ou réduire sa puissance d'émission.

Les études à disposition sont contradictoires. N'est-on pas dans ce dossier de l'électrosmog comme il y a quarante

ans lorsque le débat faisait rage quant à une corrélation entre le tabac et le cancer du poumon?

Comment savoir? Les études doivent se poursuivre. Mais pour les basses fréquences il y a quand même un recul d'une vingtaine d'années. En matière de hautes fréquences, la technologie avance tellement vite qu'elle ne donne pas le temps nécessaire pour réaliser des études à long terme.

Quels sont les moyens de prévention possibles?

Les personnes qui s'inquiètent peuvent appliquer le principe de précaution. On peut facilement avoir une influence directe sur l'utilisation domestique des appareils qui génèrent du rayonnement.

On peut éteindre son téléphone portable quand on ne l'emploie pas, la nuit notamment. Et éviter de le poser près de la tête. Le routeur du WIFI peut aussi être éteint lorsqu'on ne l'utilise pas. On peut éviter de laisser le poste de télévision sur la fonction stand-by. Ou encore éloigner le radioreveil de la tête du lit. Les téléphones mobiles ont des valeurs recommandées, des taux d'absorption spécifique en watts par kilo. La norme ne devrait pas dépasser 2 watts par kilo. Lors de la mise sur le marché, chaque appareil doit avoir une déclaration facile à consulter.

En conclusion?

En Suisse, la population est bien protégée puisque des mesures sévères ont été prises à titre de précaution. L'Office fédéral de l'environnement se tient au courant de l'état de la science et des connaissances dans ce domaine et propose, si nécessaire, des adaptations des valeurs limites. ○

INFOS

Un complément d'information? Des questions sur la santé? Un contact direct?
www.vs.ch/sante
www.promotionsantevalais.ch
www.addiction-valais.ch

VACCINATION CONTRE LA COQUELUCHE

Il faut protéger les nourrissons contre cette maladie très contagieuse et dangereuse

La vaccination contre la coqueluche est désormais aussi recommandée aux adultes. Les autorités sanitaires veulent ainsi protéger les nourrissons contre cette maladie très contagieuse et dangereuse pour eux. Une cinquantaine d'enfants sont hospitalisés annuellement, la plupart étant des bébés. En tout, près de 4000 personnes sont infectées par la coqueluche en Suisse chaque année. Une vaccination protège

non seulement la personne qui la reçoit, mais aussi son entourage, notamment les enfants en bas âge et les personnes âgées. La Commission fédérale pour les vaccinations est composée de pédiatres, de médecins généralistes, d'internistes, d'épidémiologistes et de spécialistes en médecine préventive. L'objectif de la révision annuelle du Plan de vaccination est de restreindre au minimum les doses de vaccin tout

en garantissant une couverture optimale au sein de la population.

Une vaccination est recommandée uniquement si le bénéfice (protection contre une maladie et ses complications) l'emporte largement sur le risque lié à la vaccination. L'OFSP rappelle en outre que, depuis avril 2011, le carnet de vaccination électronique permet de saisir ses vaccinations et de vérifier si elles sont à jour ou s'il faut les compléter. ○ **ATS**

BOISSONS SUCRÉES

Des risques cardiovasculaires

Consommer quotidiennement un tiers de litre de boisson sucrée accroîtrait de 20% le risque cardiovasculaire chez les hommes comparativement à ceux qui en boivent moins ou pas. En revanche des boissons sucrées avec des édulcorants artificiels ne sont pas liés à un risque accru. Cette étude a été menée avec 42883 hommes blancs âgés de 40 à 75 ans travaillant tous dans le secteur de la santé. ○ **ATS**

ZOOM SUR...

PARTENARIAT

DFIS
Service cantonal de la santé publique

Promotion Santé Valais

Addiction Valais